



L'huissier rejette mes paiements

Par **Latchatcha**, le **12/09/2021** à **18:11**

Bonjour,

Je poste ici car je ne trouve pas de réponse à ma question et situation.

Nous avons fait un dossier Banque de France, dossier accepté malheureusement un créancier nous a assigné au tribunal car voulait récupérer la voiture. Après l'audience, le tribunal a débouté la demande du créancier.

En mai, je reçois un huissier avec un courrier commandement de payer avec saisie vente. Le 29 juin je lui fais un virement de 200 euros qu'il encaisse. Monsieur se retrouve au chômage mais en septembre je fais un virement de 250 euros. 3 jours après le virement est rejeté par l'huissier. Je fais donc un paiement par CB sur leur site et pareillement il refuse. Je ne comprends pas. Car le premier paiement de 200 euros a été accepté.

J'essaie d'appeler mais ça ne répond pas.

Je vis avec une épée sur mon dos de peur qu'il arrive et me saisisse les meubles ou voitures.

Nous avons 4 enfants, je suis en CDI à mi temps et monsieur, pour le moment, est au chômage mais il commence à travailler fin septembre.

Pouvez m'aider ou me donner des conseils car la je suis perdue.

Merci.

Par **Visiteur**, le **12/09/2021** à **23:26**

Bonsoir

Si une saisie vous est annoncée, vous pourriez tenter de saisir le juge de l'exécution par demande au greffe du tribunal judiciaire.

Par **chaber**, le **13/09/2021** à **07:55**

bonjour ,

[quote]

Après l'audience le tribunal a débouté la demande du créancier.

[/quote]

Quelle est la date du jugement? Quelles conclusions?

[quote]

En mai je reçois un huissier avec un courrier commandement de payer avec saisie vente. Le 29 juin je lui fais un virement de 200 euros qu'il encaisse.

[/quote]

Maladresse. Avant d'effectuer un paiement vous auriez dû opposer le jugement

Par **amajuris**, le **13/09/2021** à **14:16**

Bonjour

En payant, vous avez reconnu votre dette et remis à zéro le délai de prescription.

Salutations